



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

A la suite d'une convocation du 02 janvier 2023, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 09 janvier 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ **Etaient présents : 32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, , Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THRY, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO.
- ✓ **Excusés : 11**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Cyrille FETIQUE, Bernard PETRY, Pascal LAUER, Etienne HOFFERT, Jean-Paul TINNES, Pierre THIL, Mireille CINQUALBRE, Hubert BUR.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**
Mesdames, Messieurs Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.
- ✓ **Absents : 7**
Madame, Messieurs Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

04. COMMUNICATION

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE FLOCAGE AVEC GRDF POUR LA NOUVELLE FLOTTE DE VÉHICULES POIDS LOURDS GNV

Le Président rappelle à l'assemblée que la flotte de véhicules du Sydeme a été acquise en juin 2012. Elle se compose de tracteurs, de semi-remorques, de porteurs de bennes de déchèterie, de camions de collecte de biodéchets des professionnels ainsi que des véhicules de service équipés au GNV.

Par délibération n°2021/55 du 06 décembre 2021, les membres du Comité Syndical ont acté le renouvellement progressif de la flotte de véhicules poids lourds GNV de 2022 à 2026.

Les nouveaux tracteurs GNV seront personnalisés avec un flochage pour marquer l'identité des véhicules et véhiculer une image positive du syndicat.

En effet, le flochage des nouveaux tracteurs GNV devra promouvoir l'économie circulaire dans laquelle s'inscrit le syndicat avec l'utilisation d'un biocarburant produit à partir du tri à la source des biodéchets par les habitants du territoire.

Cette technologie mature et respectueuse de l'environnement est une réponse pertinente face aux défis auxquels doivent faire face les acteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs :

- réduction des émissions de polluants locaux : les véhicules GNV bénéficient à ce titre de la vignette Critair'1 ;
- réduction de la pollution sonore : les véhicules GNV sont deux fois moins bruyants que leurs équivalents diesel ;
- lutte contre le réchauffement climatique : la solution BioGNV permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une solution diesel ;
- robustesse de la solution : les autonomies et les temps d'avitaillement présentent des performances satisfaisantes pour de nombreux usages.

A ce titre, GRDF propose une prise en charge forfaitaire du marquage des nouveaux véhicules GNV pour promouvoir l'utilisation du Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) et de développer la notoriété de ces véhicules.

Il est proposé de signer un contrat de prestation de flochage avec GRDF qui versera une subvention d'un montant forfaitaire de 7 500 € HT pour le marquage des 5 nouveaux tracteurs GNV : face avant et côtés des véhicules.

Le visuel du nouvel habillage de ces véhicules GNV a été réalisé en collaboration avec GRDF. Il identifie les véhicules Sydeme, valorise l'utilisation du BIOGNV, gaz produit à partir du tri à la source des biodéchets des usagers et illustre l'économie circulaire dans laquelle le syndicat s'inscrit depuis plus de 10 ans.

Ce contrat sera renouvelé annuellement pour le marquage des prochains nouveaux tracteurs GNV qui seront renouvelés également d'ici 2026. Le montant de la subvention sera adapté au nombre de tracteurs à floquer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président,

Le Comité Syndical,

Délibère, par :

37 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'accepter la proposition de GRDF ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats de prestation de flochage pour ses nouveaux véhicules GNV avec GRDF ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout autre document relatif à cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 09 janvier 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 25 JAN. 2023.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 25 JAN. 2023.....

